

RECONNAISSANCE DES ACQUIS COURS SUIVI DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Renseignements utiles lorsque vous souhaitez demander une reconnaissance d'acquis

Veuillez vous référer au <u>règlement n° 3</u> concernant les études de premier cycle (point 2.8) afin de connaître toutes les modalités qui régissent une telle demande.

- Vous devez vous assurer que le cours demandé en reconnaissance d'acquis a été réalisé dans les 10 dernières années et que la note obtenue est de B- ou plus.
- Vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet en cliquant ici.
- Sur ce formulaire, vous devez inscrire le sigle du cours demandé en équivalence ainsi que le sigle du cours UQAT correspondant. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le contenu des cours est comparable.
- Votre demande doit être accompagnée du plan de cours pour lequel vous demandez une reconnaissance d'acquis.
- Vous devez adresser une demande à l'université concernée afin que celle-ci nous achemine directement votre relevé de notes officiel.
- Votre demande sera traitée entre la mi-session et la fin de session d'admission. Un minimum de 20 jours ouvrables s'applique à compter du moment où nous disposons de tous les documents requis pour l'analyse.
- Puisque la demande de reconnaissance des acquis est déposée durant la session d'admission, nous vous conseillons de vous inscrire à un cours autre que celui pour lequel vous demandez une reconnaissance des acquis.

Veuillez faire parvenir votre demande par la poste à l'adresse ci-dessous :

Sophie Bisson Technicienne -UER en sciences de la gestion Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) 445, boulevard de l'Université Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4

Prendre note que ce document est explicatif et que le règlement $n^{\circ}3$ concernant les études de 1^{e} cycle a préséance sur celui-ci en tout temps.